



À travail égal salaire égal oui ou non?

Par **Bellavita**, le **19/02/2013** à **22:43**

Bonjour Monsieur,

J'aimerais savoir si il peut y avoir pour un travail identique au sein d'une même entreprise une différence de salaire de 13 k euros/ ans ?

En effet je suis manager(cadre)dans le e.commerce (promotion interne), j'ai de très bons rapports avec ma hiérarchie, j'obtiens de très bons résultats et j'en suis souvent félicite et remercie.Malheureusement quand je demande une augmentation, on me répond qu'on me donne le maximum et il est vrai que j ai réussi à obtenir 5,5%, cela dit je n'arrive pas à comprendre pourquoi mes confrères qui viennent d'arriver et dont certains sont moins compétent que moi arrivent à gagner 13k euros de plus que moi voir plus ? Pouvez-vous me dire si cela est normal et si j'ai un moyen de regagner ce gap?

Merci d'avance.

Je vous d'agréer mes sentiments distingués.
SB

Par **P.M.**, le **19/02/2013** à **22:55**

Bonjour,

Eux-mêmes ne seraient peut-être pas d'accord et l'employeur non plus pour les considérés moins compétents...

Des différences de rémunérations peuvent reposer sur des justifications objectives et pertinentes dit la Jurisprudence qui peuvent être liées à l'expérience professionnelles, à la formation, à la difficulté des tâches confiées, etc...

Par **Bellavita**, le **19/02/2013** à **23:06**

J'ai de très bon rapport avec mes confrères je vous rassure, je suis simplement factuelle, nous sommes notes chaque année par notre employeur et nos employés et j'obtiens la meilleure note c'est tout.

Et comme je le précisais c'est pour un travail équivalent et je suis la plus expérimentée ...

Par **P.M.**, le **19/02/2013** à **23:12**

Alors, il faudrait demander à l'employeur ce qui justifie cela et si rien ne le justifie qu'il revalorise votre salaire...

Par **Bellavita**, le **20/02/2013** à **15:44**

Merci de prendre le temps de me répondre. Je lui ai déjà demandé, et il m'a répondu que c'était la loi de l'offre et la demande. Pour pouvoir embaucher il offre des salaires avantageux, mais comme je suis depuis 10 ans dans la boîte il me répète qu'il ne peut pas faire plus que ce qu'il fait actuellement... C'est pour cela que j'aimerais savoir si il y a un moyen légal pour que mon salaire soit revalorisé.

Par **P.M.**, le **20/02/2013** à **16:01**

Bonjour,

Si vous aviez indiqué d'entrée la réponse de l'employeur à la question déjà posée, je vous aurais confirmé que dans les justifications objectives et pertinentes, il peut être invoqué les difficultés de recrutement comme dans l'[Arrêt 02-42658 de la Cour de Cassation](#) :
[citation]Ne méconnaît pas le principe " à travail égal, salaire égal " dont s'inspirent les articles L. 122-3-3, L. 133-5, 4°, L. 136-2, 8°, L. 140-2 du Code du travail, l'employeur qui justifie par des raisons objectives et matériellement vérifiables la différence de rémunération des salariés effectuant un même travail ou un travail de valeur égale ; une telle raison peut résulter de la nécessité de recruter d'urgence un responsable qualifié pour éviter la fermeture d'un établissement.[/citation]

Mais encore faut-il que l'employeur soit fondé pour le démontrer sachant que la notion de "à travail égal, salaire égal" est essentiellement jurisprudentielle...

Par **Bellavita**, le **26/02/2013** à **13:45**

Merci , c'est vraiment très aimable à vous et excusez moi de pas avoir été plus rapidement à l'essentiel...je n'ai pas l'habitude de me plaindre, c'est certainement pour ça!